

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2015

Exercice 2014

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés à cette date.

1. Evènements de l'exercice

Cet exercice est le premier de votre Société.

Elle est issue de la scission partielle de Texaf le 13 mai 2014 ; cependant, d'un point de vue comptable et fiscal, toutes les opérations relatives à son patrimoine conclues depuis le 1^{er} janvier 2014 l'ont été pour son compte.

Les effets de cette scission ont toutefois été suspendus dès le 14 mai 2014 par une ordonnance en référé du Tribunal de Commerce sur requête unilatérale de Cobepa, et ce jusqu'au 29 janvier 2015, si bien que votre Conseil n'a pu prendre aucune mesure pendant cette période.

Peu avant la scission, un tiers avait manifesté un intérêt pour le rachat de la créance d'EUR 51 millions que détient notre filiale Imbakin sàrl (en liquidation) sur la République Démocratique du Congo (et de la créance d'EUR 12 millions que détient Cobepa). Toutefois, dans la période confuse qui a suivi l'ordonnance du Tribunal de Commerce, cette partie a préféré se retirer. A l'heure actuelle, il n'y a plus de négociation en cours pour la cession de cette créance.

2. Analyse du résultat

L'exercice 2014 se clôture par une perte d'EUR 5.810,-.

Elle est la différence entre de produits financiers d'EUR 1.450,- et des frais généraux d'EUR 7.260,-.

3. Répartition bénéficiaire

Il est proposé d'affecter la perte d'EUR 5.810 au résultat à reporter, lequel diminuerait d'EUR 304.007,82 à EUR 298.197,82.

4. Eléments importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 29 janvier 2015, un accord a été signé entre Cobepa, Texaf et votre Société pour mettre un terme à la procédure en référé qui avait suspendu les effets de la scission de Texaf. Cet accord applique les termes des accords existants à votre Société, et organise la collaboration et l'information mutuelle des parties dans le recouvrement ou la cession des créances de Cobepa et d'Imbakin sàrl (en liquidation).

En conséquence, les statuts de votre Société ont pu être déposés au greffe et publiés au Moniteur Belge.

IMBAKIN HOLDING

SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCHAP

Les actions Imbakin Holding ont été effectivement séparées des actions Texaf le 16 mars 2015.

Par ailleurs, le 19 mars 2015, Messieurs Evers et Goffin ont été nommés liquidateurs d'Imbakin sàrl (en liquidation) en remplacement de Messieurs Croonenberghs et Yuma.

5. Instruments financiers

Néant

Fait à Bruxelles, le 9 avril 2015

Le Conseil d'Administration

Thierry Beauvois

Christophe Evers

Francis Goffin

Année 2014 01/01/2014 - 31/12/2014
 De période 00 01/01/2014 - 01/01/2014

A période 04 01/10/2014 - 31/12/2014

	BRUT	Amortissements et dépréc.	NET
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	200.306,42	-200.305,34	1,08
Frais d'établissement			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains et constructions			
Installations, machines et outillage			
Mobilier et matériel roulant			
Location-financement et droits similaires			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours et acomptes versés			
Immobilisations financières	200.306,42	-200.305,34	1,08
280000 IMBAKIN SARL - 99.994 actions	0,03		0,03
281000 Créance IMBAKIN sarl	200.306,39	-200.305,34	1,05
ACTIFS CIRCULANTS	501.450,00		501.450,00
Créances à plus d'un an			
Créances commerciales			
Autres créances			
Stocks et commandes en cours d'exécution			
Stocks			
Commandes en cours d'exécution			
Créances à un an au plus	500.000,00		500.000,00
Créances commerciales			
Autres créances			
416000 Créance TEXAF sa	500.000,00		500.000,00
Placements de trésorerie			
Valeurs disponibles			
Comptes de régularisation	1.450,00		1.450,00
491000 Produits acquis	1.450,00		1.450,00
TOTAL ACTIF	701.756,42	-200.305,34	501.451,08

Balance des résultats actif passif

	Année	De période	A période	04	01/10/2014 - 31/12/2014				
	2014	01/01/2014 - 31/12/2014					BRUT	Amortissements et dépréc.	NET
PASSIF									
Fonds propres							494.191,08		494.191,08
Capital							95.305,57		95.305,57
Capital souscrit							95.305,57		95.305,57
100000	Capital souscrit						95.305,57		95.305,57
Capital non appelé									
Primes d'émission									
Plus-values de réévaluation									
Réserves							100.687,69		100.687,69
Réserve légale							9.530,55		9.530,55
130000	Réserve légale						9.530,55		9.530,55
Réserves indisponibles									
Réserves immunisées							89.698,43		89.698,43
132100	Autres réserves immunisées						89.698,43		89.698,43
Réserves disponibles							1.458,71		1.458,71
133000	Réserves disponibles						1.458,71		1.458,71
Bénéfice ou perte reporté(e)							298.197,82		298.197,82
140000	Bénéfice reporté						298.197,82		298.197,82
Subsides en capital									
Avance aux associés sur répartition de l'actif net									
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS									
Provisions pour risques et charges									
Impôts différés									
DETTES							7.260,00		7.260,00
Dettes à plus d'un an									
Dettes financières									
Dettes commerciales									
Acomptes reçus sur commandes									
Dettes diverses									
Dettes à un an au plus							7.260,00		7.260,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année									
Dettes financières									
Dettes commerciales							7.260,00		7.260,00
444000	Factures à recevoir						7.260,00		7.260,00
Acomptes reçus sur commandes									
Dettes fiscales, salariales et sociales									
Dettes diverses									
Comptes de régularisation									
TOTAL PASSIF							501.451,08	0,00	501.451,08

Année 2014 01/01/2014 - 31/12/2014
De période 00 01/01/2014 - 01/01/2014

A période 04 01/10/2014 - 31/12/2014

	Détail par compte	Sous-total par classe	Total par rubrique
Résultats d'exploitation			
Ventes			
Variation des stocks + commandes en cours d'exécution			
Production immobilisée			
Fournitures de stock			
Achats de marchandises, matières premières et fournitures			
Variations des stocks			
BENEFICE BRUT			0,00
Coûts des ventes et prestations			-7.260,00
Services et biens divers			7.260,00
615200	Honoraires comptable	3.630,00	
615600	Honoraires réviseur d'entreprises	3.630,00	
Charges relatives au personnel			
Amortissements			
Réductions de valeur			
Provisions			
Autres produits			
Autres charges d'exploitation			
Portés à l'actif au titre de frais de restructuration			
PERTE PROFESSIONNELLE			-7.260,00
Produits financiers			1.450,00
751010	Intérêts créance TEXAF sa	1.450,00	
Frais financiers			
PERTE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ORDINAIRE			-5.810,00
Produits exceptionnels			
Frais exceptionnels			
PERTE AVANT IMPOT			-5.810,00
Prélèvements sur les réserves immunisées			
Transfert aux réserves immunisées			
Prélèvements sur les réserves immunisées			
Transfert aux réserves immunisées			
PERTE NETTE AVANT IMPOT			-5.810,00
Impôts			
Impôts sur le résultat			

Année 2014 01/01/2014 - 31/12/2014

De période 00 01/01/2014 - 01/01/2014

A période 04 01/10/2014 - 31/12/2014

Détail par
compteSous-total
par classeTotal
par rubrique

PERTE NETTE APRES IMPOT

-5.810,00



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE IMBAKIN HOLDING SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Imbakin Holding SA (« la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 501.451,08 et le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 5.810,00.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le conseil d'administration estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

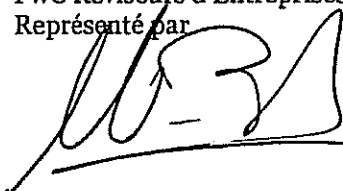
Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par le Code des Sociétés, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Sint-Stevens-Woluwe, le 23 avril 2015

Le commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Représenté par



Alexis Van Bavel*
Réviseur d'Entreprises

* Alexis Van Bavel SC SPRL
Membre du Conseil d'Administration, représenté par son représentant permanent,
Alexis Van Bavel